

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Fin d'un système !

On répare ! Ou mieux, on s'efforce de rebâtir sur nouveaux plans notre pauvre grand pays qui ne voulait pourtant de mal à personne et qui bornait ses efforts à se faire beaucoup de mal à lui-même.

Il n'y a que trop réussi ! Mais à voir le destin que, sous prétexte de « reconstruction de l'Europe », on prépare à tous ces neutres que notre seule existence protégeait, dont nous nous étions faits les imprudents défenseurs et qui nous ont si complètement abandonnés quand ils ne nous ont pas ignominieusement trahis, on se dit que l'ingratitude et la lâcheté ne sont pas toujours récompensées sur la terre ! Ils vont s'apercevoir bientôt, si le sort continue d'être favorable à nos vainqueurs, que l'abaissement de la France n'est pas un malheur que pour elle !

Nous avons été seuls, ou à peu près, dans la bataille contre une coalition de 120 millions d'hommes ; nous restons seuls dans la défaite. En même temps qu'il s'efforce d'en limiter les dégâts, notre nouveau gouvernement essaye de nous réserver nos chances de relèvement par la réforme qui s'impose d'abord : la réforme intérieure.

Celle-ci doit s'attaquer d'abord à la cause du mal, d'un mal qui n'est pas nouveau. Un de nos confrères rappelait hier le jugement que César portait dans ses Commentaires sur les Gaulois, disant que ceux-ci furent vaincus et asservis parce qu'ils étaient divisés en factions hostiles et en clans rivaux.

C'était, déjà, ce que depuis 65 ans on appelle chez nous « faire de la politique ». C'est-à-dire former des « partis » qui ne pensent plus qu'à se battre les uns contre les autres, oubliant tout le reste et sacrifiant le bien général, le salut de la communauté française à leurs égoïsmes exaspérés.

La politique, qui exige tant d'expérience, de sang-froid et de science ; la politique qui est la plus difficile de tous les métiers, livrée aux bagarres de la place publique !... Sur ce mal qui a causé la chute des Républiques antiques, voici le diagnostic que portait dans son livre célèbre, La Cité Antique, le grand historien Fustel de Coulanges. On va voir comme il s'applique parfaitement à notre République Française. Ecoutez :

« Si l'on se représente tout un peuple s'occupant de politique et, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le plus éclairé jusqu'au plus ignorant, « depuis le plus intéressé au maintien de l'état actuel jusqu'au plus intéressé à son renversement, possédé de la manie de discuter des affaires publiques et de mettre la main au gouvernement ;

« Si l'on observe les effets que cette maladie produit dans l'existence de milliers d'êtres humains ; si l'on calcule le trouble qu'elle apporte dans chaque vie, les idées fausses qu'elle met dans une foule d'âmes ; si l'on compte le temps enlevé au travail, les discussions, les pertes de force, la disparition du vrai patriotisme et même du vrai courage, les fautes qu'il faut que chaque parti commette tour à tour à mesure qu'il arrive au pouvoir dans des conditions toujours les mêmes ;

« Si l'on calcule tout cela, on ne peut manquer de se dire que cette sorte de maladie est la plus funeste et la plus dangereuse épidémie qui puisse s'abattre sur un peuple, qu'il n'y en a pas une qui porte de plus cruelles atteintes à la vie privée et à la vie publique. »

Cela était écrit aux environs de 1880, alors que nous venions à peine d'inaugurer en France le système funeste dont Fustel de Coulanges, qui en avait étudié les conséquences dans le passé, semblait nous prédire les résultats qu'il devait avoir nécessairement pour nous dans l'avenir.

Cette voix d'un savant désintéressé qui nous faisait profiter de son expérience, on ne l'a pas entendue. Mais on n'a que trop écouté depuis lors des faux prophètes qui se sont toujours trompés et qui entretenaient le peuple dans des illusions profitables à leurs personnelles ambitions. Le mal qu'ils ont fait par le mensonge, c'est par la vérité seulement qu'on pourra le guérir.

Fini ce système de dissolution et de désastre. Plus de ces élections politiques qui ne créent que la discorde et la haine, qui mettent face à face comme ennemis mortels des hommes et des partis irrésistiblement poussés à tout sacrifier pour être élus ! Plus de ces élections politiques où c'est toujours le plus menteur qui l'emporte.

« Je hais », disait au peuple français le maréchal Pétain, « ces men- songes qui vous ont fait tant de mal ! »

Emile LAPORTE.

Discipline,

Les jours sont passés où chaque Français pouvait organiser à son gré « sa petite vie ». — Désormais, il n'a pas le choix. Sans hésitation ni murmure, il doit obéir à la règle qui s'impose à tous :

reconstruire la France

Travail,

Chaque heure d'oisiveté injustifiée retarde d'autant la reconstruction de la France

Confiance,

La France ne peut pas mourir. Nous le sentons dans toutes nos fibres. Des siècles d'histoire nous le confirment.

NOUS RECONSTRUIRONS LA FRANCE !

INFORMATIONS

Révision des naturalisations depuis 1927

Un décret publié au Journal Officiel porte révision de toutes naturalisations survenues depuis 13 ans. Il est ainsi conçu :

Article premier. — Il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de la nationalité française survenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité.

Art. 2. — Il est institué à cet effet une commission dont la composition et le mode de fonctionnement seront fixés par arrêtés du Garde des Sceaux, ministre-secrétaire d'Etat à la Justice.

Art. 3. — Le retrait de la nationalité française sera, s'il y a lieu, prononcé par décret, puis sur le rapport du Garde des Sceaux, ministre-secrétaire d'Etat à la Justice, et après avis de cette commission.

Ce décret fixera la date à laquelle remontera la perte de la qualité de Français.

Cette mesure pourra être étendue à la femme et aux enfants de légitime.

Futurs rapports avec le Reich ?

D'après la « Gazette de Lausanne », à Berlin, on y rappellerait volontiers que les Allemands ont toujours été d'avis que l'Allemagne et la France sont dans une situation pareille en ce qui touche le Royaume-Uni.

On serait, par conséquent, assez d'avis à Berlin qu'il serait possible d'entrevoir pour l'avenir une collaboration pour des échanges fructueux entre la France, pays agricole et empire colonial, et l'Allemagne, pays d'industrie, la première s'appliquant à intensifier au maximum sa production.

Le discours de Lord Halifax

Dans le discours qu'il a prononcé, lord Halifax a déclaré :

« Nombreux sont ceux d'entre vous qui auront lu le discours dans lequel Hitler demande à la Grande-Bretagne de capituler.

« Hitler dit qu'il ne veut pas détruire l'Angleterre, mais son discours ne contient aucune base réelle de paix.

« Ses seuls arguments sont des menaces ; l'image de sa paix, il nous la donne par l'image du sort réservé aux peuples qu'il a asservis.

« Nous voulons être des hommes libres, non des esclaves, nous voulons être des nations libres et non des vassaux de l'Allemagne ; tels sont les mots d'ordre qui inspirent notre lutte.

« J'espère que la Grande-Bretagne fera tout pour éviter au monde la tragédie que serait la domination par Hitler, elle le fera pour les peuples de l'Europe et, aussi, pour les peuples d'outre-mer. »

Le service militaire obligatoire aux Etats-Unis

La Commission de l'Armée du Sénat américain a approuvé l'introduction du service militaire obligatoire. Si le projet est adopté par le Congrès, 45 millions d'hommes, entre 18 et 64 ans, devront être enrégistrés.

La National Broadcasting C^o diffuse une information aux termes de laquelle le projet prévoit que la durée de l'entraînement militaire serait de douze mois et que les conscrits toucheraient le même solde que les soldats de l'armée permanente, c'est-à-dire 1 dollar par mois.

Les Etats-Unis se préparent

La B.B.C. annonce de Washington que les commandes passées par le gouvernement des Etats-Unis dans les usines d'aviation se montent à 500 millions de dollars et ont accusé une augmentation de 90 millions au cours des deux derniers mois, ces commandes comprennent 25.000 avions militaires et 15.000 avions pour la marine, les commandes doivent être exécutées en deux ans.

D'autre part, on envisage aux Etats-Unis la construction de 35 cuirassés, d'une vingtaine de porte-avions, de 88 croiseurs, de 400 destroyers et d'un grand nombre de sous-marins.

Nouvelles mesures de démobilisation

Le secrétaire d'Etat à la Guerre communie :

Seront démobilisés entre le 25 et 30 juillet :

1^o Les réservistes ayant leur résidence en zone non occupée et appartenant aux catégories suivantes : gendarmes, bouchers, boulangers des classes 1919 à 1925 ; tous réservistes non officiers des classes 1926 à 1936 incluse, sauf les gendarmes, les bouchers et les boulangers ; officiers de réserve ayant atteint : 52 ans pour les colonels et lieutenants-colonels, 48 ans pour les commandants, 40 ans pour les capitaines, 30 ans pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Les officiers de réserve dont le lieu de résidence est situé en zone occupée pourront être démobilisés dans les mêmes conditions d'âge s'ils en expriment le désir.

2^o Les Alsaciens et Lorrains, jusqu'à la classe 1936, dont les familles ont été repliées sur ordre et sont installées en zone libre. Des pièces justificatives établies par les mariés seront exigées des intéressés.

3^o Les officiers et hommes de troupe de réserve des classes 1936 et plus anciennes résidant en zone occupée ou libre qui rentrent dans les catégories ci-dessous : ingénieurs du génie rural, directeurs départementaux des services agricoles ou des services vétérinaires, directeurs d'agriculture, de coopératives agricoles, de caisses régionales et locales de crédit agricole, professeurs d'agriculture.

D'autre part, le retour à leur domicile des réserves résidant dans la partie de la zone occupée comprise entre la Loire commencent à s'effectuer, suivant un rythme qui sera fonction de facilités de circulation données par les autorités allemandes.

A quand la décision finale de Hitler ?

La radio américaine diffuse un certain nombre d'informations sur la situation européenne et rapporte que les milieux autorisés de Berlin affirment que la décision finale du chancelier Hitler vis-à-vis de l'Angleterre ne sera prise qu'après les discours que M. Churchill doit prononcer aux Communes, et non pas, comme on aurait pu le penser, à la suite du discours prononcé par lord Halifax.

Le secrétaire général à la Production et au Travail et le Directeur de l'Hygiène sont désignés.

Le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du maréchal Pétain.

Il a adopté un décret visant le retrait de la nationalité française et la confiscation des biens des Français qui, du 10 mai au 30 juin, ont quitté, sans ordre de mission ni raison valable, le territoire métropolitain.

Le Conseil a désigné M. Lafon comme secrétaire général au ministère de la Production Industrielle et du Travail.

Il a nommé le docteur Codeville, directeur de l'Hygiène et de l'Assistance Publique.

Le Conseil s'est ensuite occupé de diverses questions intéressant la convention d'armistice.

En Extrême-Orient

Une dépêche de Tokio annonce que le ministre japonais de la guerre a déclaré qu'en raison de la gravité de la situation du Japon, il fallait au vrai sens du terme, mobiliser le front et l'intérieur et entreprendre les démarches diplomatiques pour mettre fin, en conformité avec la situation internationale actuelle, au conflit sino-japonais.

EN PEU DE MOTS...

— M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, qui est, actuellement à Washington, a déclaré à la presse qu'il n'y a aucune raison pour qu'il ne regagne pas son poste à Paris.

— Le journaliste français Gérard, dit Pertinax, qui s'était enfui de France le 17 juin, et avait passé en Angleterre, puis au Canada, est arrivé à New-York.

— M. Paul Morand, ministre plénipotentiaire, sera chargé, en qualité d'agent spécial, de la liquidation des affaires économiques avec la Grande-Bretagne.

Huit cent cinquante enfants sont arrivés samedi dans un port du Canada de l'Est, venant d'Angleterre. Parmi eux se trouvent un grand nombre d'enfants des membres du corps enseignant de l'Université d'Oxford.

— Le ministre des cultes de Roumanie a publié un décret interdisant les mariages entre les chrétiens et les juifs.

M. de la Myre Mory, député de Villeneuve-sur-Lot, engagé volontaire dans l'infanterie de 1914-1918, engagé volontaire comme soldat de 2^e classe en 1939-1940, dans un régiment de chars, a été tué le 9 juin dans les Ardennes.

— A la suite du rattachement de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie à l'U.R.S.S., la population sera accrue, en Russie, de 6 millions d'habitants et les territoires seront augmentés de 150.000 kilomètres carrés.

Hommes à bien choisir

Un Préfet me disait un jour : « Nous avons un bel uniforme, mais aucune autorité. Paris nous envoie des circulaires à la cadence d'une bonne douzaine par jour. Ces circulaires, nous sommes chargés de les faire appliquer. Ce n'est pas nous qui dirigeons les affaires du département dans lequel nous résidons, ce sont les ministères parisiens. »

En somme, l'administration centrale disait aux préfets : « Je ne vous demande pas d'avoir des idées et de prendre des initiatives, je vous demande d'être au téléphone, chaque fois que je vous appelle pour vous donner un ordre. »

Le Gouvernement du maréchal a jugé ce système préfectoral périmé. C'était le moins qu'on en pouvait dire.

Il n'y a eu qu'une seule période où les préfets ont vraiment existé. C'est après la guerre de 1914, lorsqu'on envoyait dans les « régions dévastées » quelques hommes de décisions, énergiques et intelligents qui firent de la très bonne besogne.

Presque tous ces préfets-là eurent par la suite une destinée brillante, comme ce regrettable Lucien Saint qui, après avoir très bien réussi dans les Bouches-du-Rhône à un moment critique, fut envoyé dans un département du Nord où tout était à refaire et qui devint plus tard résident général en Tunisie.

Des hommes de cette qualité, des administrateurs nous en avons. Il suffit de les découvrir et de les placer là où ils méritent de l'être.

Les « gouverneurs de provinces » qu'on se propose de créer ne sont pas une innovation. Ils furent institués quand la royauté devint assez forte et ne furent abolis qu'à la Révolution. Beaucoup de ces gouverneurs étaient des hommes de haute valeur. Ils s'appliquaient à administrer la province et certains y réussirent brillamment.

En ce temps-là, la centralisation ne faisait pas encore tout dépendre de Paris. Les régions françaises possédaient une capitale où la vie était active et où tous les gens de quelque valeur ne louchaient pas sans cesse du côté de la Seine.

Ce ne sera pas détruire l'œuvre de la Révolution que d'en revenir à ce système.

S'il est un poste où il faille rétablir et l'autorité et l'initiative et le sens de la responsabilité personnelle c'est à la direction de nos provinces. Le régime de la préfecture, somnolent et papyrassier, a fait de la France ce corps au cœur fiévreux et aux extrémités froides dont parlait Lamartine.

Avec des hommes bien choisis, cela peut changer.

PAN.

Chronique du Lot

CHEZ LES PLANTEURS

Les saisons ne sont pas favorables à la culture du tabac. On est frappé par l'irrégularité de venue. Des maladies très diverses montrent bien que la plante souffre de son milieu. Certes, trop souvent, les planteurs n'ont pas pu, en raison des circonstances, faire toutes les façons qu'ils auraient voulu. Mais il faut convenir que l'on a tendance à considérer le tabac comme sacré quand il n'y a plus de mauvaises herbes dans le champ. Pour sauver la récolte de la situation précaire où elle se trouve, pour augmenter les rendements et provoquer la croissance, il faut que chacun passe et repasse la sarcluse deux fois, le sol est ressuyé, de manière à éviter le tassement. Si la main-d'œuvre fait défaut, l'usage des grandes distances est, pour le Nijkerk, un avantage dont il faut savoir tirer parti en sarclant avec les animaux dans le sens des deux alignements ; ainsi le sarclage à la houe à main se confine autour de la plante. La formation du sillon de buttage facilite encore la formation des racines adventives grandes nourricières. Ces soins constituent le secret de grands rendements d'une plante qui, sans eux, risque toutes les maladies pour ne fleurir qu'à la taille d'une salade et qui, avec eux, atteint son plein développement à plus de deux mètres de haut.

Travaux de coupe et d'abatage

Après entente entre M. le Général commandant le département du Lot et les services de la Préfecture, il a été décidé que des militaires pourraient être mis à la disposition des exploitants forestiers qui en feront la demande, pour procéder à des travaux de coupe et d'abatage.

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés sont invités à s'adresser à la Préfecture du Lot, 1^{re} Division.

Concours de poulinières de Gramat

Un concours public de poulinières aura lieu à Gramat, le mardi 13 août 1940, à 15 heures, pour les poulinières du département du Lot.

Les inscriptions seront également reçues au dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, jusqu'au 7 août inclusivement.

Le programme relatif à ce concours sera affiché incessamment dans les mairies intéressées.

Les paquets destinés aux prisonniers de guerre

« Des pourparlers sont engagés avec les autorités allemandes en vue d'assurer un acheminement rapide aux paquets destinés aux prisonniers de guerre. Ces paquets ne doivent contenir ni lettres, ni billets de banque ou monnaie, ni denrées périssables, ni matières dangereuses ou inflammables.

« D'une manière générale sont exclus tous objets ayant une valeur marchande qui ne seront pas envoyés pour le bien-être personnel du destinataire. Les produits alimentaires non susceptibles de détérioration en cours de transports sont admis. Les paquets doivent être emballés très solidement, afin d'en préserver efficacement le contenu. L'adresse doit être écrite sur le paquet même ou sur une étiquette soigneusement collée ou clouée sur le colis ; une seconde adresse sera utilement insérée à l'intérieur du paquet. »

LES EXAMENS

Brevet Supérieur

Les épreuves écrites du Brevet supérieur commenceront à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors le lundi 29 juillet.

Epreuve de Mathématiques à 6 h. 40. Epreuves de la 3^e partie à 9 h. 30.

Les épreuves orales de la 2^e partie commenceront le même jour à 10 h., celles de la 1^{re} partie à 7 h. 30.

Brevet élémentaire et Brevet d'Enseignement primaire Supérieur

Section générale. — L'examen commencera le 5 août 1940. L'appel des candidats se fera à 7 h. 30. Il y aura quatre centres d'examen : Cahors (Lycée jésuites), Figeac (Collège de jeunes filles), Gourdon (E.P.S. de jeunes filles), S.-Céré (E.P.S. de jeunes filles).

Candidates et candidates doivent faire connaître d'urgence à l'Inspection Académique le centre choisi. Même sans convocation ils voudront bien se rendre au centre choisi. Les résultats de l'admission seront affichés dans les quatre centres d'examen.

Les épreuves orales auront lieu pour tous à Cahors à une date qui sera fixée ultérieurement.

Concours d'entrée aux Ecoles Normales

Un seul centre est prévu : l'Ecole Normale de Cahors.

Les candidats et candidates devront se présenter devant cet établissement le 5 août à 7 h. 30.

Les trois sociétés de Croix-Rouge n'en forment plus qu'une

Les trois sociétés françaises de la Croix-Rouge : la Société de secours aux blessés militaires, l'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes de France, ont décidé de ne plus former désormais qu'une seule société et d'en confier dès maintenant la direction au délégué du gouvernement auprès d'elles. Elles ont adopté la résolution suivante :

« Les représentants des trois sociétés nationales françaises de Croix-Rouge, réunis à Vichy le 23 juillet 1940, ont décidé, conformément au désir du gouvernement, de fusionner leurs associations en une seule sous la dénomination de Croix-Rouge française. Cette fusion sera réalisée dans les formes et selon une procédure juridique à déterminer.

« Dès maintenant, afin de faciliter l'accomplissement de la tâche urgente d'aide aux prisonniers de guerre et aux réfugiés, les représentants des trois sociétés ont remis leurs pouvoirs au délégué qu'ils ont demandé au gouvernement de leur désigner, notamment le pouvoir de recevoir toute subvention, libéralité ou don et d'en assurer la distribution en qualité de délégué général de la Croix-Rouge.

« Le siège des services du délégué général est, pour le moment, fixé aux Etablissements Canon, rue de la Grande-Grille, à Vichy (Allier). Téléphone 24.90 et 24.97. »

LES COURS PIGIER

se chargent de tous

TRAVAIL DE COPIE

Travail rapide et soigné — Prix modérés
12, Boulevard Gambetta, CAHORS (32.490)

